



PRODUCTIONS VÉGÉTALES

PROTOCOLE DE DÉPLACEMENT

Édition

Direction des communications

Photographies

iStockphoto.com

Dépôt légal : 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-93136-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec

La reproduction totale ou partielle du présent document est autorisée à la condition que la source soit mentionnée.

UTILISATION DES DOCUMENTS

- > Ces fiches ont été conçues comme aide-mémoire afin d'en faciliter l'utilisation. Une formation plus approfondie en biosécurité permet de mieux comprendre quand, comment et pourquoi utiliser les recommandations qu'elles contiennent.
- > Les fiches ne sont pas seulement limitées aux organismes nuisibles aux productions végétales. En effet, un intervenant peut avoir à visiter différentes productions végétales et/ou animales dans la même journée ou dans la même semaine. De plus, bien que vous visitiez une production végétale, il est possible que, durant la visite, vous soyez en contact avec d'autres productions que celle visitée ou d'autres agents pathogènes, par exemple dans les cas suivants :
 - présence de fientes d'oiseaux migrateurs : danger de grippe aviaire;
 - rencontre du producteur dans une étable : danger d'agents pathogènes transmissibles aux humains ou aux animaux;
 - chemin de ferme qui traverse une autre production : risque de contamination d'autres productions, etc.
- > Les mesures proposées sont basées sur les bonnes pratiques en matière de biosécurité, mais sont laissées au bon jugement de l'utilisateur.
- > L'utilisateur est le mieux placé pour déterminer le niveau de risque et choisir les mesures appropriées à chaque situation.
- > Il est possible d'utiliser certaines mesures adaptées à un niveau de risque plus élevé que le niveau déterminé afin de renforcer la biosécurité (ex. : niveau de risque de routine et utilisation de couvre-bottes jetables).
- > Les mesures indiquées en violet n'ont pas été listées dans les quatre niveaux de biosécurité. Ce sont des mesures supplémentaires qui peuvent être utilisées pour tous les niveaux puisqu'elles renforcent la biosécurité.



ÉVALUATION DU NIVEAU DE RISQUE

Pour tout déplacement concernant les productions animales, se référer à la [fiche d'information](#) sur la biosécurité dans les fermes d'élevage.

Les mesures et l'équipement sont présentés selon un code de couleurs correspondant aux différents niveaux de risque : vert, jaune, orange et violet (pages 9 à 11).

	1 DE BASE	2 DE ROUTINE	3 ACCURUE	4 DE CONFINEMENT
DESCRIPTION	Niveau de risques faible de transmission d'organismes nuisibles	Niveau de risques modéré de transmission d'organismes nuisibles	Niveau de risque élevé de transmission d'organismes nuisibles	Niveau de risque très élevé de transmission d'organismes nuisibles Consignes spéciales de biosécurité pouvant être exigées dans certaines situations
FACTEURS À CONSIDÉRER	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun contact avec de la terre, des végétaux ou des animaux - Véhicule stationné à l'entrée de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Contacts limités avec la culture ou des animaux - Véhicule circulant sur les chemins de ferme de l'entreprise dans des conditions sèches 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise de production animale ou réglementée - Contacts prolongés avec une culture ou des animaux - Véhicule circulant sur les chemins de ferme de l'entreprise dans des conditions boueuses ou entrant dans une culture - Entreprise avec zones d'accès contrôlé 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise avec zones d'accès restreint
ORGANISMES NUISIBLES (présence soupçonnée ou confirmée)	Aucune présence des organismes associés aux niveaux de risque 3 et 4	Aucune présence des organismes associés aux niveaux de risque 3 et 4	<ul style="list-style-type: none"> - Organismes nuisibles pouvant causer des pertes économiques significatives - Mauvaises herbes problématiques pour la culture visitée - Organismes nuisibles faisant l'objet d'une réglementation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation - Organismes nuisibles faisant l'objet d'une réglementation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments 	<ul style="list-style-type: none"> - Organismes nuisibles de la pomme de terre à déclaration obligatoire <ul style="list-style-type: none"> • Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>) • Flétrissement bactérien (<i>Clavibacter michiganensis</i> spp. <i>sepedonicus</i>) (Spieckermann et Kotthoff; Davis et autres) - Organismes nuisibles de quarantaine - Espèces exotiques envahissantes (EEE) nuisibles aux cultures - Mauvaises herbes problématiques, résistant aux herbicides ou produisant de nombreuses graines - Exemples : <ul style="list-style-type: none"> • Amarante tuberculée • Amarante de Palmer • Kochia à balais
FACULTATIF				
Les mesures et l'équipement se trouvant sur un fond violet sont facultatifs, mais peuvent renforcer ou faciliter la biosécurité.				

MESURES DE BIOSÉCURITÉ

	1 DE BASE	2 DE ROUTINE	3 ACCURÉ	4 DE CONFINEMENT
ÉQUIPEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Filet à cheveux - Vêtements propres - Bottes de caoutchouc - Désinfectant pour les mains 	<ul style="list-style-type: none"> - Filet à cheveux - Vêtements propres - Bottes de caoutchouc - Désinfectant pour les mains - Survêtement réutilisable ou jetable - Gants jetables 	<ul style="list-style-type: none"> - Filet à cheveux - Vêtements propres - Bottes de caoutchouc - Désinfectant pour les mains - Couvre-bottes jetables - Survêtement réutilisable ou jetable - Gants jetables - Rouleau anti peluche - Tampons d'alcool isopropylique 70 % pour la désinfection du cellulaire, du couteau et du sécateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Filet à cheveux - Vêtements propres - Bottes de caoutchouc - Désinfectant pour les mains - Couvre-bottes jetables - Survêtement jetable - Gants jetables - Rouleau anti peluche - Tampons d'alcool isopropylique 70 % pour la désinfection du cellulaire, du couteau et du sécateur
NETTOYAGE	<p>Au besoin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mains avec un savon à l'entrée et à la sortie 	<p>Recommandé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bottes de caoutchouc - Équipement et matériel utilisés - Survêtement réutilisable <p>Au besoin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mains avec un savon à l'entrée et à la sortie - Véhicule 	<p>Recommandé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mains avec un savon à l'entrée et à la sortie - Bottes de caoutchouc - Équipement et matériel utilisés - Survêtement réutilisable - Vêtement avec rouleau anti peluche - Véhicule 	<p>Obligatoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mains avec un savon à l'entrée et à la sortie - Bottes de caoutchouc - Vêtement avec rouleau anti peluche en présence de graines de mauvaises herbes problématiques - Véhicule
DÉSINFECTION	<p>Au besoin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mains à l'entrée et à la sortie 	<p>Recommandée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mains à l'entrée et à la sortie - Bottes de caoutchouc - Équipement utilisé <p>Au besoin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel utilisé - Véhicule - Cellulaire à l'entrée et à la sortie 	<p>Recommandée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mains à l'entrée et à la sortie - Bottes de caoutchouc - Équipement utilisé - Matériel utilisé (stylo, carnet de notes, loupe, etc.) - Cellulaire à chaque utilisation - Couteau et sécateur à chaque échantillon <p>Au besoin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Véhicule 	<p>Obligatoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mains avant et après chaque paire de gants utilisée - Couteau et sécateur après chaque prélèvement - Bottes de caoutchouc - Véhicule
INTERDICTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Porter des bijoux ou une montre - Jeter de la nourriture dans la nature 	<ul style="list-style-type: none"> - Porter des bijoux ou une montre - Jeter de la nourriture dans la nature 	<ul style="list-style-type: none"> - Porter des bijoux ou une montre - Jeter de la nourriture dans la nature 	<ul style="list-style-type: none"> - Porter des bijoux ou une montre - Jeter de la nourriture dans la nature - Porter un survêtement réutilisable - Utiliser un cellulaire

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

1. OPÉRATION DE NETTOYAGE

Balayeuse - Lavage à la pression - Lavage à l'eau - Balai ou brosse

Cette opération consiste à éliminer toutes les traces de terre, de fumier et de matières organiques qui peuvent transporter des organismes nuisibles sur l'équipement, le matériel, le véhicule et les chaussures.

Nettoyages intérieur et extérieur du véhicule :

- > Sous les ailes
- > Pneus et marchepieds
- > Dessous du véhicule
- > Intérieur des portières, tapis et pédales
- > Volant, bras de vitesse et autres accessoires touchés
- > Boîte du camion ou coffre de la voiture

Nettoyage de l'équipement, du matériel, des vêtements et des chaussures.

2. QUAND LE NETTOYAGE EST-IL NÉCESSAIRE?

- > De la terre, du fumier ou des matières organiques sont présents sur l'équipement, le matériel, le véhicule ou les chaussures.
- > Le véhicule a circulé à l'intérieur de l'entreprise (ailleurs que dans le stationnement) et les conditions sont boueuses.
- > La présence d'un organisme nuisible est connue ou surveillée dans le secteur ou l'entreprise et le véhicule a circulé dans les champs ou sur les chemins de ferme.
- > Le plan de biosécurité de l'entreprise l'exige.
- > Une maladie animale est connue ou surveillée dans le secteur ou l'entreprise (voir la [fiche d'information](#)).
- > Une désinfection est requise.

Le nettoyage doit être réalisé à la sortie de toute entreprise de production agricole visitée et avant d'entrer dans une autre.

3. OPÉRATION DE DÉSINFECTION

Choisir le désinfectant homologué correspondant à l'organisme nuisible à contrôler.

Utiliser un pulvérisateur pour l'application du produit sur des surfaces préalablement nettoyées.

Suivre les indications fournies pour la concentration, le temps de contact du produit et l'équipement de protection individuelle à utiliser.

Désinfecter l'intérieure et l'extérieure du véhicule (mêmes points que ceux de l'opération de nettoyage).

Désinfecter l'équipement, le matériel, les vêtements et les chaussures.

4. QUAND LA DÉSINFECTION EST-ELLE NÉCESSAIRE?

- > Il s'agit d'une exigence de l'entreprise ou du secteur de production.
- > Il existe un risque de contamination par un organisme nuisible qui peut être contrôlé par de la désinfection.
- > Il existe un risque de contamination par une maladie transmissible des animaux aux humains comme dans les productions animales.

La désinfection doit être réalisée tout de suite après l'opération de nettoyage.

BIOSÉCURITÉ ET VÉHICULE

La biosécurité doit être assurée tout au long des déplacements afin d'éviter toute contamination.

Divisez le véhicule en deux sections :
PROPRE et **CONTAMINÉE**.

SECTION PROPRE INTÉRIEUR DU VÉHICULE

Déposer le matériel propre ne devant pas être contaminé dans un bac de plastique hermétique.

- > Survêtement
- > Chaussures de rechange
- > Matériel de biosécurité
- > Équipement de protection individuelle (EPI) propre
- > Outils ou autre matériel
- > Porte-document

Utiliser l'espace situé du côté du passager ou à l'arrière du véhicule pour déposer le bac contenant le matériel propre.

Vérifier les semelles de ses chaussures avant d'entrer dans le véhicule et les nettoyer au besoin.

SECTION CONTAMINÉE COFFRE OU BOÎTE

Bac de plastique hermétique servant à déposer le matériel contaminé.

- > Survêtement réutilisable à laver
- > Bottes à laver
- > Sac de plastique contenant le matériel de biosécurité à jeter
- > Outils ou autre matériel à nettoyer

Matériel servant au nettoyage et à la désinfection.

- > Pulvérisateur
- > Seau, balai, brosse et porte-poussière
- > Produits désinfectants

Échantillons et glacière.

ATTENTION

N'importe quel objet placé à l'intérieur de l'habitacle peut se transformer en projectile lors d'une collision. Il est donc conseillé de placer les objets lourds au sol de façon qu'ils restent fixes, d'attacher les objets libres ou de les mettre sous le siège. Il ne faut jamais placer d'objets sur le dessus du coffre de la voiture.

PLANIFICATION DES VISITES

1. À SAVOIR

Présence ou surveillance d'organismes nuisibles ou de maladies animales dans la région.

Exigences de biosécurité ou réglementation liée à celle-ci.

2. À DEMANDER AU CLIENT

Présence réelle ou suspectée d'un organisme nuisible dans l'entreprise ou d'une [maladie dans un troupeau](#).

Identification des lieux ou des animaux contaminés et des zones d'accès restreint ou contrôlé.

Exigences en matière de biosécurité, de santé et de sécurité en vigueur dans l'entreprise.

Produit désinfectant utilisé par l'entreprise (fiche signalétique, EPI requis).

Installations et équipement de nettoyage et/ou de désinfection disponibles sur place.

Application de pesticides ou fumigation et délai de réentrée.

Équipement et matériel à fournir par le client.

Présence d'animaux en liberté ou d'animaux sauvages (chiens, bovins, ours, coyotes, dindons sauvages, etc.).

Lieu et nature des activités agricoles ou présence de machinerie en fonction lors de la visite.

Présence de personnes sur les lieux à qui se référer (employés, famille, etc.).

3. À PLANIFIER

Visite dans une entreprise de production animale : se référer à [fiche d'information](#) et à l'[aide-mémoire](#).

Ordre des visites — À inscrire dans le registre de visite de l'employé (confidentialité des dossiers).

Établissement d'une échelle de risques pour les déplacements :

- > de l'entreprise la moins à risque vers la plus à risque;
- > du champ, du bâtiment ou du troupeau les moins à risque vers les plus à risque.

Temps de déplacement entre les entreprises.

Temps de nettoyage et/ou de désinfection du matériel, des vêtements, des bottes et du véhicule.

Équipement, matériel, fiche signalétique et EPI nécessaires pour la visite, le nettoyage et/ou la désinfection.

Organiser le véhicule en deux sections : propre et contaminée.

4. À ÉVALUER

Surveillance de son état de santé et report obligatoire de la visite en présence de :

- > symptômes d'une maladie contagieuse ou transmissible aux humains, aux animaux et aux plantes (COVID-19, grippe, gastroentérite, etc.).

VISITE D'UNE PRODUCTION VÉGÉTALE

1. À L'ARRIVÉE

Stationner le véhicule dans la zone de stationnement ou à 30 mètres des bâtiments et loin des sorties d'air.

Enlever ses bijoux et sa montre et procéder au [lavage et à la désinfection de ses mains](#) et de son [cellulaire](#) au besoin.

Enfiler des couvre-bottes jetables ou des chaussures qui ont été nettoyées et, au besoin, désinfectées.

Enfiler l'équipement requis selon le cas : survêtement, gants jetables, couvre-bottes jetables.

Mettre un filet à cheveux.

Signaler son arrivée et suivre les consignes de biosécurité destinées aux visiteurs.

2. LORS DE LA CIRCULATION DANS LES CHAMPS

Découper un morceau de la pellicule de plastique et l'installer comme couvre-siège.

Se déplacer des endroits les moins à risque vers les plus à risque.

Conduire lentement, éviter les trous d'eau, la boue et le fumier, et garder les fenêtres fermées.

Circuler sur les chemins appartenant à l'entreprise et éviter d'entrer dans la culture avec le véhicule.

Éviter tout contact avec les animaux si le travail ne l'exige pas (chiens, chats, vaches, poule, etc.).

Ne jamais jeter de la nourriture dans la nature.

Changer de gants jetables entre chaque champ et désinfecter ses outils régulièrement.

Nettoyer et, au besoin, désinfecter ses bottes, son cellulaire et le matériel entre les champs.

3. À LA SORTIE

Suivre les directives de biosécurité de l'entreprise avant de quitter les lieux.

Emballer de façon étanche tout matériel organique prélevé et le déposer dans la partie contaminée du véhicule.

Passer le rouleau anti peluche sur le survêtement pour enlever les graines de mauvaises herbes au besoin.

Enlever le survêtement, les couvre-bottes jetables, les gants et le filet à cheveux en prenant garde à ne pas se contaminer.

Placer le matériel jetable dans un sac poubelle.

Jeter la pellicule de plastique utilisée comme couvre-siège.

Placer le matériel réutilisable dans le bac pour matériel contaminé jusqu'au nettoyage de celui-ci.

Procéder au nettoyage et, au besoin, à la désinfection du véhicule, de l'équipement, du matériel et des chaussures.

Nettoyer et désinfecter ses mains et son cellulaire.

4. AU RETOUR

Procéder au nettoyage des survêtements réutilisables.

Procéder au nettoyage et à la désinfection des bacs pour matériel contaminé.

Vérifier le stock du matériel de biosécurité, regarnir le véhicule au besoin et jeter les sacs poubelles.

La couleur des cases à cocher fait référence au code de couleurs du tableau des niveaux de risques.

ÉQUIPEMENT DE BIOSÉCURITÉ

Pour une visite dans une entreprise de production animale, consulter l'[aide-mémoire](#).

Pour toute autre visite, voir ci-après l'équipement de biosécurité nécessaire selon l'évaluation du niveau de risque.

	Bac hermétique propre Bac hermétique pour matériel contaminé		Survêtements réutilisables ou jetables (Tyvek)		Bottes de plastique jetables
	Filets à cheveux		Gants jetables (avec symbole de protection chimique)		Lingettes imbibées d'alcool isopropylique 70 %
	Vêtements et chaussures de rechange		Grands sacs poubelles		Savon à mains
	Bottes de caoutchouc (les semelles plates facilitent la biosécurité)		Seau de lavage Brosse à poils durs		Rouleau anti peluche
	Gel désinfectant d'alcool 60 % ou plus		Balai Porte-poussière	ÉQUIPEMENT FACULTATIF	
			Pulvérisateur		Pellicule de plastique (à découper pour le couvre-siège)
			Désinfectants homologués pour chaque usage		Pulvérisateur de 12 volts (adapteur pour allume-cigarettes)
					Aspirateur portatif

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)







La Loi sur les produits antiparasitaires (LC 2002, ch. 28, art. 6, alinéas 5 et 8) de Santé Canada stipule que l'usage des produits homologués (manipulation, entreposage, transport, utilisation et élimination) doit toujours être conforme à leur étiquette. Cela inclut le port de l'équipement de protection individuelle requis et le respect des délais de sécurité établis.

IMPORTANT

L'EPI doit être adapté à la personne qui l'utilise pour être efficace. C'est pourquoi chaque employé doit avoir un EPI qui lui est réservé.

Voici l'EPI requis selon les produits utilisés et les exigences figurant sur leur étiquette.

Cette liste n'est pas exhaustive.

	Bottes de protection appropriées		Vêtements de protection appropriés (impermeable, casquette, etc.)		Lunettes de protection à coque fermée (il existe des modèles pour ceux qui portent déjà des lunettes)
			Fiches de données de sécurité pour les produits transportés, disponibles dans le véhicule (désinfectants, pesticides, etc.)		Demi-masque à cartouche (garder les cartouches dans un sac hermétiquement fermé, car leur durée de vie est limitée)
					Cartouches pour demi-masque (contre les vapeurs chimiques ou celles indiquées sur l'étiquette du produit utilisé)

